



# Offre halal

Actif



## CARACTERISTIQUES DU CONCEPT

COMPLEXITE

INVESTISSEMENT

RENDEMENT



## CONCEPT

Les musulmans mangent de la nourriture 'halal', c.-à-d. 'autorisée'. Ils achètent et consomment des repas, des snacks, de la nourriture pour bébés, des garnitures pour le pain, etc. qui sont halal. L'initiative consiste à trouver une offre halal tant dans les restaurants que dans les magasins (supermarchés, traiteurs, etc.).

## GROUPE CIBLE

D'après de récentes estimations, les musulmans représentent environ 7 pour cent de la population belge et française. C'est un groupe cible important qui n'est actuellement pas ou guère servi en ce qui concerne leurs prescriptions alimentaires dans les régions concernées.

## ELEMENTS NOVATEURS

Tant à la Côte que dans les Ardennes, l'offre de nourriture halal est quasiment inexistante au restaurant et dans les magasins. Une offre halal comblerait une lacune existante.

## **Besoins auxquels on répond**

Le terme 'halal' concerne tant la nourriture elle-même que la façon dont les animaux sont abattus. Les denrées alimentaires ne peuvent pas non plus contenir d'ingrédients non halal. Vu ces prescriptions alimentaires, les musulmans recherchent également des possibilités halal en vacances. Celles-ci sont extrêmement limitées à la Côte et dans les Ardennes, ce qui complique considérablement l'expérience des vacances.

## **Spécifications pour la mise en oeuvre potentielle**

- La condition d'une mise en œuvre réussie est que les entrepreneurs s'informent et se fassent conseiller correctement en ce qui concerne les conditions auxquelles la nourriture halal doit répondre.
- Le choix des fournisseurs sera crucial.
- Dans une concrétisation minimale du concept, on peut éventuellement racheter un nombre limité de produits halal chez un fournisseur agréé, sans que l'entrepreneur ne transforme encore les articles.

## **Qui peut prendre l'initiative / quels partenariats ?**

Les restaurants et les traiteurs peuvent composer des repas halal avec des ingrédients halal. Ceux-ci peuvent ensuite être désignés par une icône sur la carte du menu / dans le comptoir (comme on le fait par exemple aussi pour les plats végétariens ou végétaliens).

Les supermarchés peuvent prévoir des emballages distincts pour la viande halal dans le compartiment à viande. D'autres sections (comme celles des garnitures pour le pain, des repas préparés, etc.) peuvent également proposer une série de références halal.

Les communes peuvent faire un effort pour également attirer des marchands ambulants halal sur les marchés locaux pendant les périodes touristiques.

Une collaboration avec des acteurs existants dans l'horeca et/ou le commerce de détail alimentaire qui vendent des denrées alimentaires halal, semble assurément indiquée dans une première phase.

Quelle **valeur ajoutée** pour les entreprises et leurs partenaires ?

- Diversification : ce concept permet d'élargir l'offre existante.
- Extension du marché : avec des denrées alimentaires halal, les entrepreneurs peuvent partir à la conquête d'un nouveau groupe de clients qui leur était jusqu'à présent fermé.
- Augmentation du chiffre d'affaires : une offre halal ne générera pas une modification du chiffre d'affaires, mais bien une augmentation du chiffre d'affaires.

## **Leviers**

Westtoer peut publier sur son site web une liste des établissements où il est possible de manger et d'acheter halal.

Il serait bon d'attirer l'attention des éditeurs des guides qui conseillent les touristes à propos des endroits où sortir manger à la Côte ou dans les Ardennes, sur le fait qu'il serait sensé de mentionner où on peut manger halal.



**TENDANCES**

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional